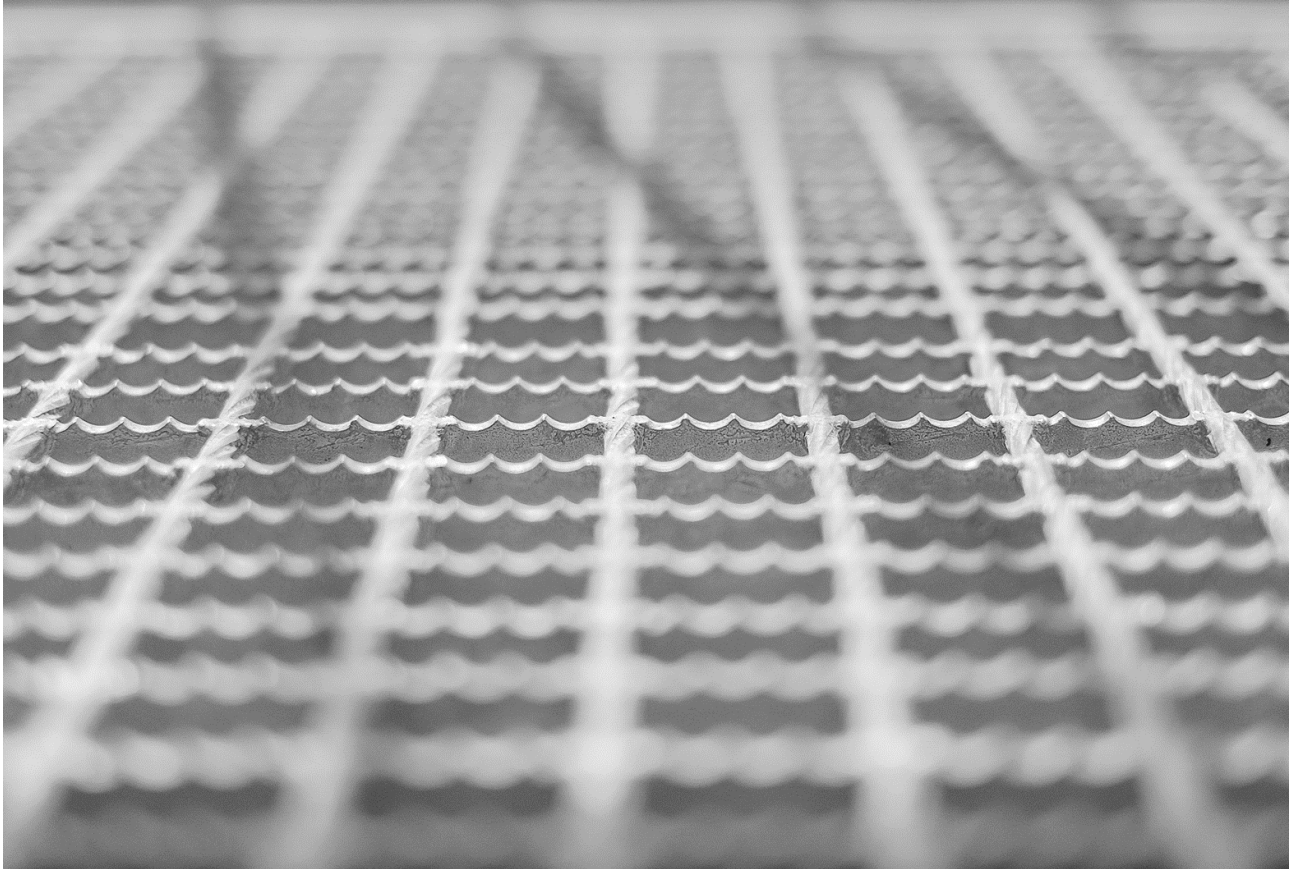




SPRICH
CAILLEBOTIS · ÉCHELLES · ESCALIERS



CLASSES DE PROTECTION ANTI-GLISSEMENT ET PROTECTION ANTIDÉRAPANTE

Il est important que nos clients puissent choisir la bonne protection anti-glissement ou antidérapante afin que leurs produits soient adaptés à l'utilisation ou l'application prévues. Nous avons toutes les réponses et les recommandations pour chacun de nos produits.

Principes de base pour la sécurité antidérapante et types de protection antidérapante

Chaque matériau et chaque surface disposent d'une protection antidérapante ou anti-glissement. Cette déclaration s'applique également à tous les produits SPRICH. Grâce à un traitement ultérieur ciblé, les comportements antidérapants naturels des surfaces peuvent être influencés et améliorés.

Nous donnons toujours le meilleur de nous-mêmes et restons toujours à l'écoute.

PRINCIPES DE BASE

Les conseils donnés en matière de classe de protection anti-glisserment/antidérapante pour les produits SPRICH s'appuient sur les normes applicables, les publications spécialisées et les prescriptions légales.

DÉFINITIONS

Terme	Définition
Sécurité piéton	On comprend par sécurité piéton une prévention des glissades sur un sol praticable à pied.
Prévention des glissades	On comprend par prévention des glissades un coefficient de frottement qui évite de dérapier.
Refoulement	On comprend par refoulement le vide entre les plantes de pied/semelles de chaussures ou d'autres surfaces reposant sur le caillebotis (pneus, palettes, etc.) et un support inférieur.

DOMAINE D'UTILISATION

Domaines professionnels ouverts au public

Les entreprises qui selon le code du travail sont ouvertes au public doivent prendre des mesures particulières vis-à-vis des sols pour protéger la santé et éviter les accidents.

Domaine non professionnel (privé/non ouvert au public)

Pour de telles applications, le **bpa** recommande les mêmes mesures que pour les domaines professionnels ouverts au public.

GROUPES D'ÉVALUATION

La prévention des glissades est divisée en catégories qui vont de R9 à R13.

Groupe	Description de la prévention des glissades
<R9	Pas ou pratiquement pas d'adhérence
R9	Faible coefficient de frottement, peu d'adhérence
R10	Coefficient de frottement normal, adhérence normale
R11	Coefficient de frottement accru, adhérence accrue
R12	Coefficient de frottement élevé, grande adhérence
R13	Coefficient de frottement très élevé, très grande adhérence

Notre protection antidérapante simple, qu'elle soit appliquée sur la barre transversale (barre de remplissage) ou la barre porteuse, correspond à la classe de protection anti-glissement R11. La double protection antidérapante SPRICH correspond à la classe de protection anti-glissement R13.

Barre porteuse	Maille	Profilage	Classe de protection anti-glissement
30/2	33 x 33	sans	R 10
30/2	33 x 33	Barre porteuse et barre transversale	R 13
30/2	33 x 11	sans	R 10
30/2	33 x 11	Barre porteuse et barre transversale	R 12
30/2	33 x 11	Barre transversale	R 12
30/3	33 x 33	Barre porteuse et barre transversale	R 12
30/3	33 x 11	sans	R 10
30/3	33 x 11	Barre porteuse et barre transversale	R 12
30/3	33 x 11	Barre transversale	R 12

Il faut utiliser différents caillebotis avec différents traitements de surface en fonction de l'angle d'inclinaison et du domaine d'utilisation. Contactez nos spécialistes pour trouver la solution optimale.

Angle d'inclinaison	Description de la prévention des glissades
<11°	Protection antidérapante, prévention des glissades selon la fiche technique du produit
11° - 26°	Barres de seuil supplémentaires requises
>26°	Versions spéciales sur demande (construction en marches)

REFOULEMENT

Dans les domaines professionnels où des matériaux **liquides, gras, pâteux** ou **visqueux à fibres** peuvent être en contact avec un sol praticable à pied et/ou en voiture, il faut prévoir un refolement pour l'évacuation. Les refolements sont répartis en quatre classes :

Groupe	Volumes
V4	4 cm ³ /dm ²
V6	6 cm ³ /dm ²
V8	8 cm ³ /dm ²
V10	10 cm ³ /dm ²

Le refolement n'est pas pertinent pour les caillebotis SPRICH car ceux-ci, dès le plus faible maillage [11 x 11], dépassent déjà la catégorie V10.

LOIS, NORMES ET CERTIFICATS

SPRICH respecte les lois et prescriptions applicables. Pour cela, SPRICH s'appuie sur les lois et prescriptions suivantes :

- **Commentaire de l'ordonnance 3 relative à la loi sur le travail (chapitre 2 : exigences particulières en matière d'hygiène, al. 1 : bâtiments et locaux, art. 14 « Sols »)**
- **Code suisse des obligations (CO)**
- **Code civil suisse (CC)**
- **DIN 51130 : 2004 Contrôle des revêtements de sol – Détermination des propriétés antidérapantes – Locaux professionnels et secteurs professionnels avec risque de glissade, procédure de visite – Plan incliné**
- **bpa_2.032.01_documentation technique 2.032 du bpa – Revêtements de sol : liste d'exigences [Markus Buchser, conseiller Maison/Loisirs/ Produits jusqu'en juillet 2015]**

ANNEXE RECOMMANDATION SPRICH POUR LES DOMAINES D'UTILISATION

Domaines d'utilisation	Classe de protection anti-glissement	Groupe V
Zones d'entrée, intérieur	R9	
Zones d'entrée, extérieur	R11 ou R10	V4
Escaliers, intérieur	R9	
Escaliers, extérieur	R11 ou R10	V4

Domaines d'utilisation	Classe de protection anti-glisserment	Groupe V
Sanitaires (toilettes, vestiaires, ...)	R10	
Salles de pause (salle de séjour, cantine, ...)	R9	
Secteurs du traitement des graisses	R13	V6
Raffinerie d'huile alimentaire	R13	V4
Transformation du lait frais, y compris beurreries	R12	
Fabrication de fromages, stockage et conditionnement	R11	
Fabrication de crèmes glacées	R12	
Sucreries	R12	
Fabrication de chocolat/cacao	R12	
Fabrication de mélanges bruts	R11	
Préparation de pâte	R11	
Salles servant principalement au traitement de graisses ou de masses liquides.	R12	
Salles de lavage	R12	V4
Abattoirs	R13	V10
Découpe de viandes	R13	V8
Laboratoires de charcuterie	R13	V8
Service des saucisses cuites	R13	V8
Service des saucisses crues	R13	V6
Salles de séchage et de stockage de la viande	R12	
Traitement et transformation de poissons	R13	V10
Fabrication de produits d'épicerie fine	R13	V6
Fabrication de mayonnaise	R13	V4
Traitement et transformation de légumes	R13	V6
Salles de stérilisation	R11	
Salles où les légumes sont préparés pour leur transformation	R12	V4
Cave de stockage, de fermentation	R10	
Embouteillage, fabrication de jus de fruits	R11	
Cuisines communautaires dans les maisons de retraite, écoles, crèches, sanatoriums	R11	
Cuisines communautaires dans les hôpitaux et cliniques	R12	
Cuisines principales pour les réfectoires, cantines, services de restauration à domicile	R12	V4

Domaines d'utilisation	Classe de protection anti-glisserment	Groupe V
Cuisines de préparation (cuisines de fastfoods, sandwicheries)	R12	V4
Cuisines faisant de la décongélation et du réchauffage	R10	
Cuisines pour salons de thé et cafétérias, cuisines d'hôtels, cuisines de gare	R10	
Salles des repas, salles des invités, cantines, y compris les accès utilisateurs et service	R9	
Chambres froides, chambres de congélation, entrepôts frigorifiques et de congélation	R12	V4
Couloir de service pour la viande et la charcuterie	R11	
Couloirs de service pour le pain et les gâteaux, marchandises en vrac	R10	
Couloirs de service pour produits laitiers et épicerie fine, marchandises en vrac	R10	
Pour la fabrication de pâtisseries	R11	
Pour la cuisson de pâtisseries préparées	R10	
Zones de vente avec friteuse ou grill sur site	R12	V4
Locaux de vente, pièces accueillant les clients	R9	
Salles de préparation pour produits alimentaires vendus en libre-service	R10	
Zones des caisses, zones des emballages	R9	
Zones de vente à l'air libre	R11 ou R10	V4
Salles de désinfection (humides)	R11	
Zones de pré lavage pour la stérilisation	R10	
Salles des matières fécales, salles des éviers, salles de soin non nettoyées	R10	
Salles d'autopsie	R10	
Salles pour bains médicaux, hydrothérapie, préparation de fango	R11	
Salles de laboratoires	R9	
Salles avec machines à laver de type tunnel (tuyaux de lavage) ou avec centrifugeuses	R9	
Salles avec machines à laver dont le linge est enlevé encore mouillé	R11	
Salles de repassage et de calandrage	R9	
Fabrication de produits alimentaires secs	R11	
Fabrication d'aliments concentrés utilisant de la graisse et de l'eau	R11	V4

Domaines d'utilisation	Classe de protection anti-glisserment	Groupe V
Atelier utilisant de l'eau dans les tanneries	R13	
Salles de dépouillement mécanique	R13	V10
Salles avec chute de cuir à colle	R13	V10
Salle des graisses pour la fabrication de joints	R12	
Ateliers de teinture pour textiles	R11	
Secteurs des produits abrasifs humides	R12	
Moulins pour broyage humide (préparation de matière première céramique)	R11	
Mélangeur, manipulation de matériaux tels que goudron, poix, graphite, résines synthétiques	R11	V6
Pressage (mise en forme), manipulation de matériaux tels que goudron, poix, graphite, résines synthétiques	R11	V6
Fonderies	R12	
Secteur de la vitrification	R12	
Concassage de pierres, travail de la pierre	R11	
Usinage du verre pour verre creux, verre servant de contenant, verre pour le bâtiment	R11	
Domaines du travail du verre, pour le verre creux, le verre plat	R11	
Finition du verre d'isolation, manipulation de produits secs	R11	V6
Emballage et envoi de verre plat, manipulation de produits anti-adhésifs	R11	V6
Installations de polissage du verre utilisant de l'acide et des matières corrosives	R11	
Emplacements de lavage du béton	R11	
Salles de stockage pour les huiles et les graisses	R12	V6
Salles de stockage pour les produits alimentaires emballés	R10	
Zones de stockage à l'air libre	R11 ou R10	V4
Ateliers de décapage	R12	
Ateliers de trempe	R12	
Salles de laboratoires	R11	
Salles de galvanisation	R12	
Traitement de la fonte grise	R11	V4

Domaines d'utilisation	Classe de protection anti-glisserment	Groupe V
Ateliers de transformation mécanique (par ex. ateliers de tournage, fraisage), ateliers d'emboutissage, presses, ateliers de tréfilage (tubes, fils) et secteurs utilisant beaucoup de graisse et d'huile	R 11	V 4
Ateliers de nettoyage de pièces, zones d'évaporation	R12	
Salles de maintenance et d'entretien	R11	
Fosse de test et de travail	R12	V4
Halles et emplacements de lavage	R11	V4
Halles d'aéroport	R11	
Halles de chantier naval	R12	
Emplacements de lavage	R11	V4
Salles des pompes	R12	
Salles pour installations de déshydratation des boues	R12	
Salles pour installations de calcul	R12	
Emplacements de poste de travail, plateformes et passerelles de maintenance	R12	
Places de stationnement pour véhicules	R12	
Salles pour dispositifs d'entretien des tuyaux	R12	
Garages, souterrains et aériens, sans influence des intempéries	R10	
Garages, souterrains et aériens, avec influence des intempéries	R11 ou R10	V4
Surfaces de parking en extérieur	R11 ou R10	V4
Zones d'entrée couloirs, salles de pause	R9	
Salles de classe, salles pour groupes	R9	
Toilettes, sanitaires	R10	
Cuisines d'apprentissage dans les écoles (voir également numéro 9)	R10	
Cuisines dans les crèches (voir également numéro 9)	R10	
Salles des machines pour le travail du bois	R10	
Salles techniques des usines	R10	
Cours	R11 ou R 10	V4
Trottoirs	R11 ou R10	V4
Rampes de chargement	R11 ou R10	V4
Rampes inclinées (p. ex. pour fauteuils roulants, ponts de chargement)	R12	

Domaines d'utilisation	Classe de protection anti-glis-sement	Groupe V
Zones de ravitaillement	R12	
Zones de ravitaillement, abritées	R11	